

LE DÉPISTAGE DU CANCER DE L'UTÉRUS

UN TEST À RÉALISER

De 25 à 30 ans : tous les 3 ans

De 30 à 65 ans : tous les 5 ans

• • **90% DES CANCERS DU**
• • **COL DE L'UTÉRUS PEUVENT**
• • **ÊTRE ÉVITÉS**





POUR QUI ?

Le dépistage concerne les femmes entre 25 et 65 ans avec la réalisation d'un frottis, prélèvement non douloureux au niveau du col de l'utérus :

- Entre 25 et 30 ans : tous les 3 ans après 2 tests normaux réalisés à 1 an d'intervalle (recherche de cellules anormales)
- Entre 30 et 65 ans : tous les 5 ans (recherche de virus HPV)



LES ÉTAPES À SUIVRE

01. Je prends rendez-vous

Je prends rendez-vous auprès :

- d'un gynécologue;
- d'un médecin généraliste;
- d'une sage-femme

02. Le test de dépistage

Le professionnel de santé prélève délicatement des cellules au niveau du col de l'utérus afin de les analyser. Cela prend quelques minutes, n'est pas douloureux, même si une gêne peut être ressentie.

03. Les résultats

Le prélèvement est envoyé à un cabinet ou laboratoire spécialisé pour analyse.

Après quelques jours, vous recevrez vos résultats.



LA PRISE EN CHARGE

La consultation chez le professionnel de santé est prise en charge dans les conditions habituelles par votre caisse d'assurance maladie et votre complémentaire santé.

Si vous avez reçu un courrier d'invitation, l'analyse du frottis par le laboratoire est prise en charge à 100% sans avance de frais.



JE COMPRENDS MES RÉSULTATS

Dans le cas d'un résultat normal ou négatif

N'oubliez pas de refaire le test de dépistage dans les intervalles recommandés.

Dans le cas d'un résultat anormal ou positif

Cela ne signifie pas que vous avez un cancer mais qu'une anomalie a été détectée. Votre médecin ou votre sage-femme vous indiquera les examens complémentaires nécessaires et vous orientera, si besoin, vers un professionnel de santé spécialisé.



BON À SAVOIR

Le cancer du col de l'utérus est causé par des virus appelés « papillomavirus humains » (HPV) se transmettant le plus souvent lors de rapports sexuels protégés ou non.

Face au cancer du col de l'utérus, il y a deux moyens pour agir :

- Se faire vacciner contre les HPV entre 11 et 14 ans pour les garçons et les filles. La vaccination peut également être proposée en rattrapage jusqu'à 19 ans inclus.
- Réaliser un test de dépistage, entre 25 et 65 ans, que l'on soit vaccinée ou non.

